

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

DEBAT DU 31 MARS 2016

Conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1, L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le DOB constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire, confirmée par une jurisprudence constante. Il doit se situer dans des délais tels que le Maire puisse tenir compte de ces orientations lors de l'élaboration du budget, mais suffisamment rapprochés du vote de celui-ci pour que ces orientations ne soient pas remises en cause par des événements ou évolutions récentes, avant ce vote. C'est pourquoi le législateur a considéré que le DOB devait intervenir dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget.

Par ailleurs, l'article 107 de la NOTRe a modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et L. 5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ce débat s'appuie désormais sur un rapport présenté au conseil municipal retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, il doit être transmis au contrôle de la légalité avec la délibération et être publié.

I) LE BILAN 2015

a) Les investissements

Les réalisations de l'année 2015 ont été les suivantes :

- ⇒ Poursuite des études relatives aux projets structurants (ZAC des Fontaines, études du quartier de la gare, mise en compatibilité du PLU...)
- ⇒ Choix d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation du terrain de football du stade de la Conche
- ⇒ Mise en place d'un système d'ouverture et de fermeture automatique des portes du cimetière
- ⇒ Mis à jour du diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux
- ⇒ Achèvement des travaux de réhabilitation de l'école de la Villeneuve et notamment la tranche 2 du bâtiment direction
- ⇒ Travaux de réfection de la Place Ségalat
- ⇒ Travaux de réfection totale des trottoirs au croisement de la rue des Acacias et de la rue Nationale
- ⇒ Travaux de mise en sécurité de la rue Fricotté, pose de totems
- ⇒ Création d'une zone bleue devant le cabinet médical
- ⇒ Installation et raccordement d'un panneau d'informations lumineux sur le parvis de la salle des Fêtes
- ⇒ Acquisition d'un logiciel de gestion pour le CCAS
- ⇒ Acquisition de divers matériels pour les services techniques dont une saleuse
- ⇒ Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques
- ⇒ Installation d'un vidéoprojecteur et d'un écran pour la salle du Conseil Municipal

Les autres dépenses de la section d'investissement ont été le reversement à la CAMY d'une partie de la Taxe d'Aménagement au titre de l'année 2014 pour un montant de 11 067 €.

b) Le fonctionnement

LES RECETTES

Les recettes totales sont conformes aux prévisions pour un montant de 4 163 104 € soit 101,62% du Budget Primitif.

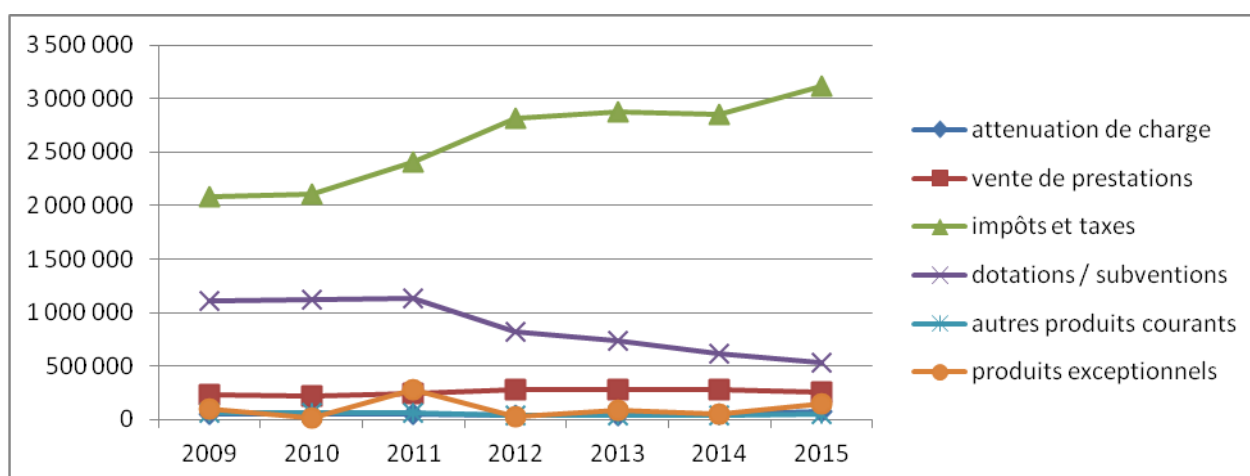
Les recettes fiscales sont en hausse de 230 K€ par rapport à 2014, par la diminution des abattements et augmentation annuelle des bases fiscales :

- 121 K€ par la suppression de l'abattement de 15%
- 36 K€ par l'évolution de la base locative
- 16 K€ par les nouveaux foyers fiscaux
- Et 57 K€ de contributions directes 2014 recouvertes en 2015.
-

Les dotations sont en baisse de 85 K€ par rapport à 2014 pour la DGF et la Dotation de Solidarité Rurale et de 10K€ sur la dotation solidarité communautaire prévu au Budget Primitif

Les recettes attendues des participations des communes au RAM 2015 (rattrapage de 2012 à 2014) sont de 30 K€ inférieurs aux prévisions.

Un décalage de recettes suite à la mise en place de la régie des services scolaires TIPI de 10 K€ a été constaté.

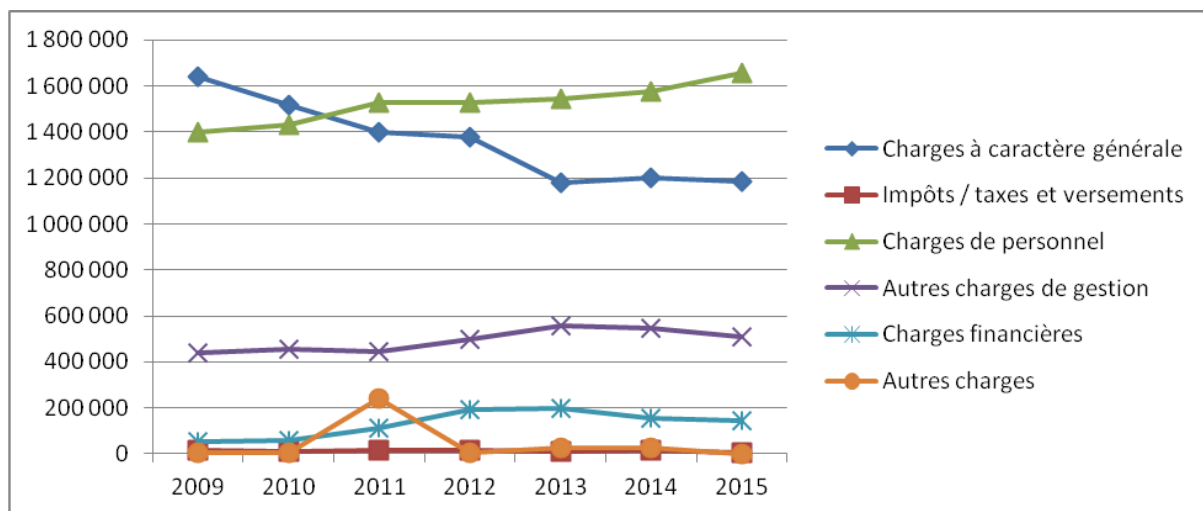


| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| atténuation de charge | 47 237 | 47 016 | 53 354 | 42 192 | 43 277 | 53 469 | 78 616 |
| vente de prestations | 231 181 | 217 131 | 239 861 | 283 191 | 278 024 | 278 960 | 257 502 |
| impôts et taxes | 2 087 495 | 2 109 323 | 2 410 883 | 2 812 347 | 2 876 961 | 2 854 246 | 3 113 164 |
| dotations / subventions | 1 108 722 | 1 116 248 | 1 131 061 | 821 961 | 732 268 | 619 952 | 527 203 |
| autres produits courants | 66 357 | 59 313 | 63 946 | 38 014 | 40 579 | 39 106 | 44 503 |
| produits exceptionnels | 94 631 | 16 205 | 282 191 | 25 667 | 83 223 | 47 491 | 142 110 |

LES DEPENSES

Le taux de réalisation des dépenses réelles par rapport au BP est de 93,75%.

Les dépenses de personnel sont en augmentation, mais conformes aux prévisions, de 5,23 % par rapport à 2014, de par le déroulement statutaire des carrières (+ 37 K€) et surtout par les hausses du taux de la contribution employeur aux caisses de retraite (+ 42 K€).



| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Charges à caractère générale | 1 640 158 | 1 517 143 | 1 397 474 | 1 374 980 | 1 178 537 | 1 201 487 | 1 183 157 |
| Impôts / taxes et versements | 13 619 | 11 816 | 13 785 | 16 671 | 12 041 | 14 272 | 7 733 |
| Charges de personnel | 1 398 622 | 1 429 799 | 1 524 851 | 1 527 100 | 1 543 960 | 1 574 661 | 1 657 064 |
| Autres charges de gestion | 440 753 | 455 674 | 445 019 | 498 041 | 558 279 | 546 554 | 508 352 |
| Charges financières | 54 686 | 60 875 | 110 915 | 190 491 | 199 547 | 157 110 | 146 148 |
| Autres charges | 5 162 | 5 174 | 239 035 | 4 150 | 27 062 | 24 077 | 38 448 |

TAUX DE COUVERTURE DES SERVICES ENFANCE JEUNESSE

La commune prend à sa charge 58,77% des dépenses périscolaires, soit 518 068,57 euros en 2015

| TYPE DE STRUCTURE | DEPENSES | RECETTES | MONTANT PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE | Taux de couverture des recettes par rapport aux dépenses |
|--------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------------|--|
| CANTINE | 407 063,95 € | 155 773,77 € | 251 290,18 € | 38,27% |
| GARDERIE | 280 109,30 € | 117 379,72 € | 162 729,58 € | 41,90% |
| CENTRE DE LOISIRS | 181 683,68 € | 89 428,29 € | 92 255,39 € | 49,22% |
| ETUDE SURVEILLÉE | 6 918,69 € | 4 236,72 € | 2 681,97 € | 61,24% |
| STRUCTURE JEUNE | 20 947,67 € | 11 836,22 € | 9 111,45 € | 56,50% |
| TOTAL | 896 723,29 € | 378 654,72 € | 518 068,57 € | 42,23% |

Les recettes ont pu couvrir en 2015, 42,23% des dépenses périscolaires

c) Le résultat du compte administratif

Nous constatons un résultat net sur la section de fonctionnement de l'ordre de 517K€ et un résultat cumulé de 674 K€ en reprenant l'excédent reporté de 2014. Cette somme servira à couvrir le déficit d'investissement cumulé dans les années antérieures, à financer le remboursement des emprunts ainsi que les travaux d'investissements à venir (reprise du terrain de football de la Conche).

Par ailleurs, sur la section d'investissement le résultat net de 2015 est excédentaire de l'ordre de 186 K€.

Nous constatons pour la première fois depuis 2009 (à l'exception de l'année 2011 au cours de laquelle ont été contractés des emprunts pour la construction de la salle des fêtes), que tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement nous dégagons des excédents.

| 2015 | | | |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| RECETTES | 4 163 104,30 | RECETTES | 1 081 831,71 |
| DEPENSES | 3 646 253,31 | DEPENSES | 895 815,39 |
| <i>RESULTAT 2015</i> | 516 850,99 | <i>RESULTAT 2015</i> | 186 016,32 |
| REPORT (2014) | 156 834,28 | REPORT (2014) | - 566 779,12 |
| EXCEDENT CUMULE | 673 685,27 | DEFICIT CUMULE | - 380 762,80 |
| | | Excédent reste à réaliser | 210 916,41 |
| TOTAL | 673 685,27 | TOTAL | -169 846,39 |
| TOTAL EXCEDENT A AFFECTER | 503 838,88 | | |
| RESULTAT DE CLOTURE 2015 : | 292 922, 47 | | |

d) Structure et gestion de la dette

La dette est en diminution mais elle reste importante (3 103 K€).

L'emprunt moyen par habitant est de 855 € au 1^{er} janvier 2016 au lieu de 926 € au 1^{er} janvier 2015.

Le taux d'endettement est de 74,5% en 2015 contre 86,4% en 2014.

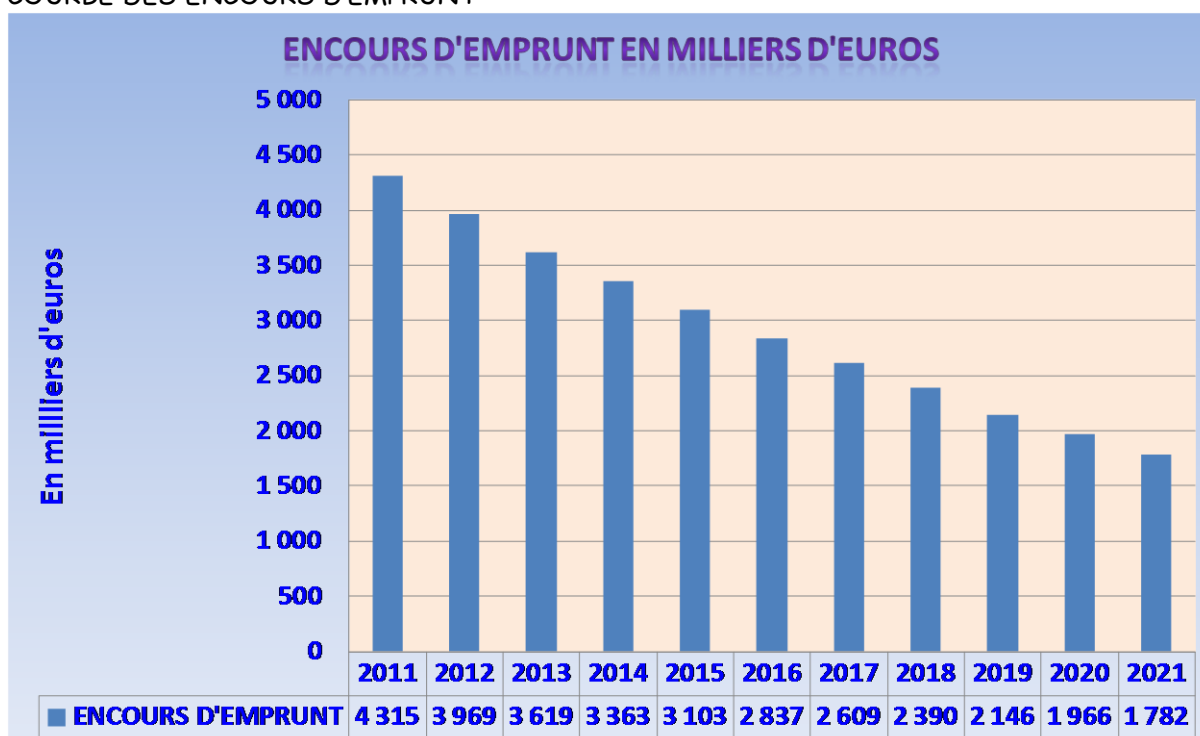
Le remboursement de la dette pour l'exercice 2016 est de 402 201 € (capital + intérêt).

La structure de la dette est composée de 9 contrats de prêt, uniquement à taux fixes, regroupés à la Caisse d'Epargne (à 97%) et au Crédit Local de France (à 3%).

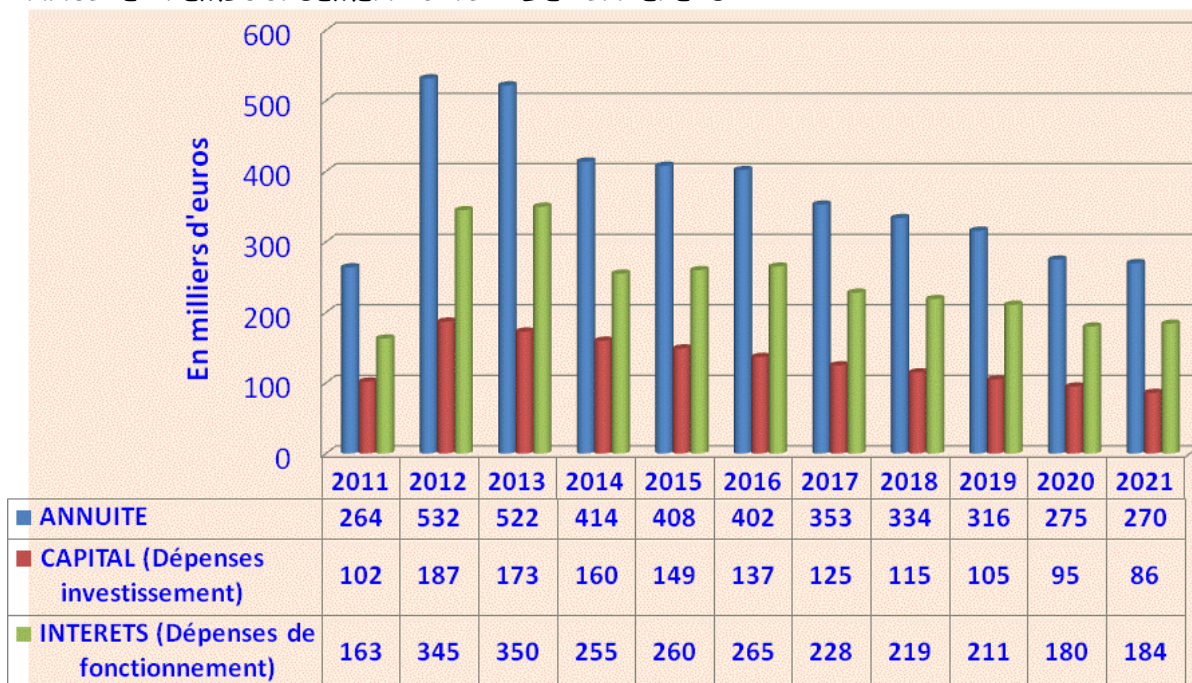
SYNTHESE DES EMPRUNTS

| Capital restant du au 1 ^{er} janvier 2016 | Capital restant du au 31 décembre 2016 | Capital à payer en 2016 (investissement) | Intérêts à payer en 2016 (fonctionnement) |
|---|---|--|---|
| 3 102 941,83 € | 2 838 202,30 € | 264 739,53 € | 137 467,31€ |

COURBE DES ENCOURS D'EMPRUNT



ANNUITE - REMBOURSEMENT CAPITAL ET INTERETS



II) LES PERSPECTIVES 2016

En France, la situation de crise est toujours présente, ce qui se traduit par :

- ⇒ Une situation financière nationale et locale des collectivités qui continue de se dégrader
- ⇒ Une aggravation de la rigueur : la Cour des Comptes demande de nouveaux efforts aux collectivités, même si la dette locale représente moins de 10% de l'endettement public
- ⇒ Un contexte sécuritaire, économique et social toujours difficile et confirmé après les événements de 2015

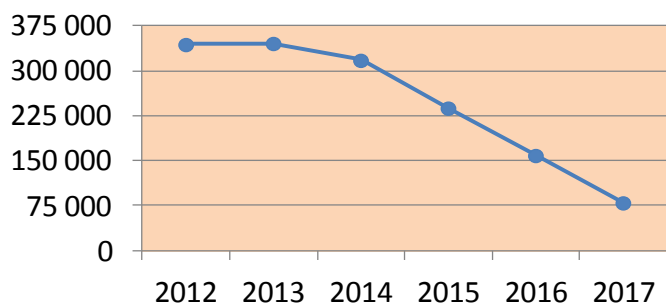
Les concours de l'Etat au niveau national continuent de baisser, l'objectif étant la réalisation d'une économie de 50 milliards d'Euros en 3 ans, dont 16 milliards pour 2016 :

- baisse de 5,1 milliards d'Euros pour l'Etat & Agences,
- baisse identique à celle de 2015 de 3,7 milliards d'Euros pour les collectivités territoriales
- baisse de 7,4 milliards d'Euros pour la protection sociale

La répartition de l'effort national en 2016 à l'échelon local et avant la réforme de la DGF, se répartit comme suit :

- 13% pour les régions soit 451 millions d'Euros
- 31% pour les départements, soit 1,148 milliards d'Euros
- 56% pour le bloc communal, soit 3,7 milliards d'Euros, 1,45 milliards d'Euros pour les communes et 621 millions d'Euros pour les intercommunalités.

Cet effort des collectivités locales au redressement des comptes publics (11 milliards d'Euros entre 2015 et 2017, soit 3,7 milliards en 2016) a un impact fort sur la dotation globale de fonctionnement de la commune : 159 K€ en 2016 (238 K€ en 2014).



| Année | DGF en € |
|-------|----------|
| 2012 | 344 386 |
| 2013 | 346 180 |
| 2014 | 318 019 |
| 2015 | 238 154 |
| 2016 | 159 009 |
| 2017 | 79 864 |

Les impacts de la loi de Finances 2016 sur le budget communal concernent la baisse progressive entre 2016 et 2018 de la Dotation de Solidarité Rurale par une perte de la fraction dans le calcul de la DSR.

A contrario, l'assiette des dépenses éligibles au fonds de compensation de la TVA (FCTVA) s'élargit aux dépenses de fonctionnement sur les bâtiments publics et la voirie.

Par ailleurs, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) d'août 2015, renforce la coopération intercommunale ce qui s'est traduit pour la commune de Mézières par la

création d'une communauté urbaine (Grand Paris Seine et Oise), issue de la fusion de 6 EPCI dont la CAMY. Ce nouvel EPCI regroupe 73 communes et exerce de nouvelles compétences dont la voirie. L'exercice de cette compétence s'effectuera pour l'année 2016 par la commune par convention de gestion provisoire dans l'attente de l'organisation des services de la GPSO.

a) Les hypothèses budgétaires de la section de fonctionnement

LES RECETTES

Les recettes se maintiennent avec cependant certaines incertitudes.

Afin d'appliquer le principe de neutralité fiscale entre la CU GPSO et la commune, il est prévu une baisse des taux d'imposition communaux pour les impôts locaux mais qui sera compensée par une augmentation des taux d'imposition de la communauté Urbaine. Cette baisse des recettes fiscales pour la commune sera compensée dans l'attribution de compensation versée par la GPSO. Il est donc prévu 1 790 856€ d'impôts locaux ce qui représente une baisse de 76 K€ par rapport à 2015 et de 103 K€ à taux constant.

Le montant de la DGF et de la Dotation de solidarité rurale est en baisse de 83 K€ dans la même proportion que l'année 2015.

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) sera à hauteur de 118 897 €.

La revalorisation du coefficient de la Taxe de Consommation Finale sur l'Electricité (TCFE), nous permet des recettes supplémentaires pour 2016. La mesure de l'impact réel sur les recettes sera effective à partir de 2017.

Le montant perçu au titre des droits de mutation est incertain et prévu à la baisse.

Le montant de l'attribution de compensation versé par la CU GPSO est également incertain.

Une attribution d'une Compensation provisoire à hauteur de 959 826 € doit nous être versée, elle est de 103 K € supérieure à celle versée par l'ex CAMY en application du principe de neutralité fiscale.

Le montant définitif de l'attribution de compensation sera déterminé par la commission locale d'évaluation des charges transférée (CLECT) courant 2^{ème} semestre 2016. Il sera diminué des charges de fonctionnement transférées et diminué partiellement ou totalement des charges d'investissement transférées après évaluation par la CLECT. En ce qui concerne, la commune de Mézières sur Seine, les charges transférées concerne la compétence voirie dont le périmètre reste à définir. Les critères d'évaluation seront définis par la CLECT dès que cette dernière sera consituée.

Dans ce contexte peu de marges de manœuvre se dessinent.

Après une baisse significative en 2015, la contribution communale au budget du SIRE est revenue à son niveau de 2014.

Légère baisse du montant des intérêts d'emprunt (-11K€)

Réalisations d'économies sur nos consommations d'énergie et sur nos contrats de maintenance

LES DEPENSES

Certaines contraintes pèsent sur le budget 2016.

Celle d'assumer la réforme des rythmes scolaires sur une année complète.

Le rattrapage de la participation communale à l'école de musique d'Epone (années 2011/2012) à hauteur de 15 K€.

La nécessité de payer le service d'instruction du droit des sols de la GPSO sur une année complète à hauteur de 8 300€. (Base estimée de 20 permis par an).

Augmentation de la participation communale au SIRE de 96 488€.

a) Les hypothèses budgétaires de la section d'investissement

LES DEPENSES

Les grands projets de 2016 :

Les études et les travaux portent sur la phase opérationnelle de la ZAC des Fontaines, la réhabilitation du terrain de football de la Conche, la mise en sécurité et accessibilité des bâtiments communaux et l'étude pour la réhabilitation du centre de loisirs.

Le remboursement du capital des emprunts.

LES RECETTES

Les recettes de la section d'investissement sont constituées essentiellement de subventions. Le Conseil Départemental pour le terrain de football de 218 000€, la communauté urbaine à hauteur de 54 000€ et la région pour 28 000€.

Les autres recettes sont constituées du FCTVA et de la taxe d'Aménagement qui remplace la Taxe Locale d'Equipement.

LES DECISIONS CONCERNANT LA QUESTION DES FINANCEMENTS

Ces décisions concernent :

Le remboursement de la dette (remboursement des emprunts),

L'optimisation et veille renforcée sur les dépenses de fonctionnement (mutualisation, groupements de commandes, économies d'énergie, acquisition téléphones...)

Le gel du prix des services enfance jeunesse

L'harmonisation des tarifs des séjours de l'Espace Jeune Mézièrois

La diminution du montant global des subventions accordées aux associations compte tenu de l'état excédentaire des trésoreries de plusieurs d'entre-elles

Le gel de la subvention au CCAS

Et une légère augmentation de la subvention de la Caisse des Ecoles

LES DECISIONS A DEBATTRE

Les décisions à débattre concernent la priorité des investissements :

- Autres bâtiments : Stade de football, Skate Parc, City Stade
- Mise en accessibilité suite Ad'Hap
- Ecole : TNI, Abri-vélos école
- Voirie : Panneau d'Information Electronique
- Mairie : extension logiciel CCAS, réfection parquet salle du Conseil, Barnums
- Salle polyvalente : reprise étanchéité toiture de la salle polyvalente, vidéo projecteur, mobiliers

Mais également l'augmentation, le maintien ou la réduction des services.

II) LES CONCLUSIONS

Il est important tout d'abord de situer le débat d'orientation budgétaire 2016, dans une séquence pluriannuelle, débutée en 2014, et de rappeler l'excellent résultat de l'année 2015.

Nous constatons pour la première fois depuis 2009, à l'exception de l'année 2011 marquée par la signature de deux emprunts très importants à hauteur de 3 millions d'Euros, un compte administratif excédentaire tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Ce bon résultat aura nécessairement des conséquences sur l'élaboration et l'exécution du budget prévisionnel 2016.

Les dépenses d'amélioration du cadre de vie et d'optimisation des dépenses de fonctionnement des services municipaux sont prévues sur ce budget, importantes quantitativement mais limitées financièrement, nous aurons l'occasion d'en reparler lors du vote du budget.

L'année 2016 ne verra pas de reprise significative de l'investissement, notamment en ce qui concerne les gros travaux de voirie ou d'infrastructures. Pas de recours à de nouveaux emprunts afin de diminuer l'endettement de la commune, renégociation des marchés et contrats, stabilisation des impôts locaux et effort d'optimisation budgétaire pour les services communaux.

Néanmoins, nous préparons l'avenir avec le lancement d'une étude sur la réfection ou la reconstruction du centre de loisirs ou encore les études sur les économies à réaliser en matière d'éclairage public et sur le stationnement et la circulation dans notre commune. La programmation de construction de logements neufs devra également et principalement guider nos choix pour les investissements des années à venir.

Les années 2017/2020, avec l'extinction de trois emprunts permettront de consolider notre capacité d'autofinancement et de renouer progressivement avec une politique d'investissement nécessaire qui devra être réalisées de concert avec la communauté urbaine GPSO.

Les efforts en matière de fonctionnement devront être poursuivis et une attention toute particulière portée sur l'évolution des charges salariales.

Malgré le contexte national particulièrement défavorable, et après deux années de difficultés financières durant lesquelles des décisions difficiles ont du être prises, en responsabilité, les perspectives pour les années à venir apparaissent à priori plus favorables.